

## Assurance maison risque de toiture qui s'effondre

## Par Alicia Buzon, le 22/07/2018 à 07:41

Bonjour,

Le toit de ma véranda prend une forme différente depuis quelques temps. Selon l'avis de mon charpentier il y aurait un défaut de conformité sur la structure du toit de ma véranda. Les chevrons sont trop éloignés et des rajouts sont effectués. En bref de multiples défauts évidents dans la réalisation de l'ouvrage.

Nous avons acheté la maison il y a 8 ans et la partie véranda a été apparemment achevée en 2003.

La garantie décennale étant achevée, qui peut prendre en charge les travaux ?

Une assurance habitation classique peut elle nous aider à remettre aux normes cette toiture qui risque de s'effondrer ?

Aurait il fallu souscrire une assurance spéciale?

Quand nous avons acheté la maison, elle paraissait saine, est ce que cela peut s'apparenter à un vice caché ?

Merci d'avance pour vos réponses.

## Par Chaber, le 22/07/2018 à 08:02

bonjour

[citation]La garantie décennale étant achevée, qui peut prendre en charge les travaux ?[/citation]vous répondez partiellement à votre question: plus de garantie décennale donc prise en charge par vous-même

[citation] Une assurance habitation classique peut elle nous aider à remettre aux normes cette toiture qui risque de s'effondrer. [/citation]non

[citation]Aurait il fallu souscrire une assurance spéciale? [/citation]Hormis la dommages-

ouvrage et la décennale pas 'assurance spéciale

[citation]Quand nous avons acheté la maison, elle paraissait saine, est ce que cela peut s'apparenter à un vice caché? [/citation]les vices cachés sont généralement exclus dans les contrats de vente.

## Par solin, le 05/07/2019 à 16:26

mon voisin m'a envoyé un recommandé me disant que mes dependances vont s'ecrouler chez lui ce que je ne crois pas il me dis qu'il mets l'affaire au tribunal si je ne repare pas de suite comment dois-je faire pour avoir une expertise valable et me proteger merci